



Le **POULS** du SIIAL

Volume 3, numéro 9, 25 juillet 2011



Ensemble pour une vision renouvelée et solidaire

Congrès du SIIAL

Le Congrès du SIIAL se tiendra les 23, 24 et 25 novembre prochain. Le SIIAL a déjà amorcé ses travaux en conséquence.

En effet, cette instance a, entre autres, pour but de faire le bilan des trois dernières années et de le partager avec les déléguées présentes. Nous profiterons aussi de cette occasion pour revoir nos pratiques et ainsi les améliorer.

Dans le but de bonifier notre organisation interne, nous sommes à revoir nos statuts. La composition du conseil d'administration ainsi que les rôles et fonctions des équipes locales sont parmi certaines des modifications proposées.

Pour ce qui est du prochain triennat, il sera teinté, entre autres, de la négociation locale, de la préparation de la prochaine négociation nationale, des changements vécus dans nos professions respectives et de l'accentuation de notre présence auprès des membres.

Le maintien et l'amélioration de nos conditions de travail sont au cœur de nos préoccupations. En ce sens, les décisions prises au Congrès devront témoigner de notre volonté à poursuivre notre engagement envers les membres.

Jean-François Caron, Président

Maintien de l'équité salariale

Pour faire suite à l'article sur le maintien de l'équité salariale paru dans le Puls du SIIAL le 6 juin dernier, voici les plus récentes informations.



En lien avec les décisions du gouvernement, les échelles salariales seront ajustées en septembre prochain. Concernant la rétroactivité (prévue à partir du 31 décembre 2010), le moment du versement n'a pas encore été fixé par le gouvernement. Nous vous le ferons savoir aussitôt que nous aurons l'information.

Jean-François Caron, Président

Infirmières praticiennes spécialisées (IPS) Conférence à Espace santé



Depuis une dizaine d'années, des programmes de sciences infirmières d'universités québécoises forment des infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Les IPS existent déjà dans bon nombre de pays et dans certaines provinces du Canada, notamment en Ontario, et collaborent étroitement avec les médecins.

Il y a présentement cinq IPS qui travaillent au CSSSL. Quatre d'entre elles ainsi que deux représentants du SIIAL ont assisté en mai dernier à une conférence organisée par le Groupe Espace Santé au Newtown à Montréal.

La conférence répondait à la question suivante : « Est-ce que la table est bien mise pour intégrer les IPS dans le réseau de la santé ? ». Les invités à cette conférence étaient : Dr François-Pierre Gladu, président des jeunes médecins du Québec ainsi que madame Marie-Line Brouillette, représentante de l'association des IPS du Québec.

Des échanges dynamiques ont eu lieu avec le public et à plusieurs moments, ils ont été houleux. Il semble que certains médecins aient de la difficulté à laisser de la place aux IPS spécialement en 1^{re} ligne prétextant un coût trop élevé en regard d'un budget serré. Selon le Dr Gladu : « Les médecins de famille veulent pouvoir se concentrer sur le noyau dur de la médecine, soit le diagnostic et le traitement, et assumer le rôle de chef d'orchestre pour lequel ils sont formés. Dans cette optique, le financement de l'IPS en première ligne est contre-productif, sauf en région éloignée où l'IPS est une solution de dernier recours ». Son argumentaire n'était basé que sur les coûts et sur la peur de perdre leur place ou certains de leurs actes.

Bref, cette conférence était méprisante envers nos collègues infirmières praticiennes spécialisées. La réalité à Laval sur leur rôle et le soutien qu'elles amènent au système de santé est d'un tout autre ordre et de nature tout à fait contraire aux propos tenus lors de cette conférence. Nous avons mis sur le site WEB du SIIAL les deux articles du Dr Gladu qui résument tout à fait le contenu de la conférence. Attention cœur sensible! Une petite pilule anti-mépris est recommandée avant de lire ces articles. Nous nous assurerons d'un suivi de ce dossier à Laval avec les dirigeants concernés en soutien aux cinq infirmières praticiennes spécialisées.

CONCOURS

« À la Découverte du SIIAL »

De nouvelles questions sont maintenant en ligne sur notre site WEB. | www.siiial.com

Participez à notre concours et courez la chance de gagner l'un des nombreux prix offerts.

Participez à nouveau et augmentez vos chances. **Tous les détails sur le site.**

Projet Ouest de l'Île

De nouveaux services dans l'Ouest de l'Île...

Depuis la fin mai, le SIIIAL a rencontré l'Employeur à quelques reprises concernant l'ouverture d'un nouveau point de service dans l'Ouest de l'Île au 4250, boul. Dagenais Ouest.

Lors de ces rencontres, les représentants patronaux nous ont informés que l'ouverture de ce centre amènera le déménagement de certains centres d'activités.

Les centres d'activités suivants seront directement affectés par ces modifications :

- Prélèvement à domicile
- PPALV promotion prévention
- Projet réseaux soins courants
- Guichet accès universel
- Programme 0-5-30
- Clientèle vulnérable
- Centre de prélèvement

À noter que pour le personnel qui sera appelé à se déplacer occasionnellement de leur centre d'activité vers le point de service de l'Ouest de l'Île, il est entendu que vous pourrez réclamer le remboursement de votre kilométrage pour vos déplacements entre les deux centres.

L'employeur nous a confirmé lors de notre dernière rencontre que les salariées visées par ces changements recevront sous peu une lettre confirmant les présentes informations.

Dans un autre ordre d'idée, six salles polyvalentes seront consacrées à l'enseignement en première ligne, en partenariat avec trois groupes de médecine familiale (GMF) de l'Ouest et le deuxième étage du point de service sera réservé au volet Santé mentale.

Compte tenu de l'importance de la clientèle anglophone et allophone, il y a fort à parier que l'employeur exercera une pression au niveau de l'anglais fonctionnel lors des affichages de poste. À l'heure actuelle, les plans de l'installation restent à être revus par le comité santé et sécurité au travail, afin de s'assurer que tout soit conforme avec la législation en vigueur.

Le saviez-vous ?

Congés pour responsabilités familiales



La nouvelle convention collective s'est harmonisée avec la loi sur les normes du travail (LNT) concernant les congés pour responsabilités familiales. En effet, l'article 17.06 prévoit qu'une personne salariée peut, après en avoir avisé l'employeur le plus tôt possible, s'absenter du travail jusqu'à concurrence de 10 jours sans solde par année.

Obligations familiales

Ces congés sont octroyés pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou l'enfant de son conjoint, l'état de santé de son conjoint, de son père, de sa mère d'un frère ou d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents.

Congé payé ou sans solde?

Les journées utilisées peuvent être déduites de la banque de maladie pour les personnes salariées à temps complet ou être prises sans solde. Pour les personnes salariées à temps partiel, ces journées sont évidemment sans solde.

Le congé peut aussi être fractionné en demi-journée si l'employeur y consent.

Personnes salariées de nuit

Toutes les personnes travaillant à temps complet de nuit ont maintenant la possibilité de convertir leur prime de nuit en congé chômé, peu importe le site où elles travaillent. Par arrangement local, la conversion de cette prime en temps chômé donne droit à une journée de congé supplémentaire par deux semaines pour l'équivalent de 9 nuits travaillées. L'article 29.02 B) de la convention collective FSQ 2010-2015 indique le pourcentage des primes prévues selon l'ancienneté.

| Ancienneté | Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 | Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 | Taux à compter du 2013-04-01 |
|-------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| 0-5 ans | 13% | 14% | 14% |
| 5-10 ans | 14% | 14% | 15% |
| 10 ans et + | 15% | 16% | 16% |

Le mode de conversion de la prime de nuit en jour de congés payés par année s'établit comme suit :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| 13% équivaut à 26 jours | 15% équivaut à 30 jours |
| 14% équivaut à 28 jours | 16% équivaut à 32 jours |

Une journée de congé supplémentaire par quinzaine nécessite 24 jours, puisqu'il faut exclure les semaines de vacances. Par exemple, une prime de nuit majorée à 13 % équivaut à 26 jours en temps chômés. À la fin de l'année, les 2 journées non utilisées pourraient être soit prises en congé ou être monnayées.

Rénovations au centre d'hébergement Ste-Dorothée



Pour le personnel de « Ste-Do », le réaménagement des lieux de travail durant les rénovations ne s'est pas fait sans heurt. Le personnel a dû faire preuve de beaucoup de souplesse et d'implication.

Pour certains, ce fut beaucoup plus difficile, car sur quelques unités le nombre de patients a été revu à la baisse, occasionnant le transfert de patients sur d'autres unités. Le travail en centre d'hébergement diffère de celui de l'hôpital par la stabilité de la clientèle. Le personnel a eu, la plupart du temps, la chance de créer des liens avec les bénéficiaires qui sont là depuis bon nombre d'années et avec leur famille. Le personnel et la clientèle doivent se réapproprier ce nouvel environnement et la période d'adaptation n'est pas terminée. La confiance si essentielle à ce type de clientèle doit être recréée.

Selon les responsables du projet, les travaux avancent bien. Est-ce que les salariées seront de retour à leur étage respectif dans 2 ans?

À suivre...